

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censées foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets va-t-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie fera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

a. Nihil.

b. de la Bourse de la Commune.

c. f.

d. g.

e. h.

Fait en deux Doubles pour être remis Chacun Suivant l'ordre ci-dessous
au Chenit le 19^e Mars 1799

Samuel Le Coutre Régent
Du bas du Chenit.

(5)

(6)

(7)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

127
Réponses pour l'école du Soliat; la Sennazier; des cinq que compose la Commune du Chenit.

Rapports Locaux.

No 64

1°. Le Soliat.

a. Petit hameau de quatorze Maisons, fort proche ligne de l'aubre.

b. Il est chef lieu de l'hameau du Soliat; il appartient à la Commune du Chenit.

c. Dist. de la Savoie, & de l'Agence du Chenit.

d. District de la Vallée du Lac de Joux.

e. Canton du Léman.

2°. L'arrondissement de cette école, des le chef-lieu, est d'environ un quart d'heure d'étendue, sans la Circonference de 20 minutes; il y a dans les premières dix minutes, 14 Maisons, dans les secondes dix minutes, il y a 17 Maisons, ensemble, 31 Maisons.

3°. Le Soliat, hameau où est située l'école, à 14 Maisons, le

a. quarante deux enfants, soit tout au moins 6

b. Vers chez Benjamin, 3 Maisons, 6 enfants;

c. au Portelot, 3 Maisons, Sept enfants;

d. L'Elouerie, huit Maisons, dont cinq isolés, neuf enfants;

e. Vers chez Bézaudon, 3 Maisons, huit enfants;

a. Eloignement des quatre endroits ci-dessus, peut-être du chef-lieu, sur une ligne, de Nonz à bize, de dix minutes environ.

b. Nombre des enfants qui fréquentent l'école, sur l'école, chef-lieu est de 35.

c. Vers chez Benjamin 6

d. au Portelot 6

e. L'Elouerie est de 10

chez Bézaudon 8

Total 65

4°. Il y a cinq écoles dans cette Commune qui sont:

a. Le Sentier chef-lieu.

b. L'orient de l'Orbe, distante d'un quart d'heure.

c. Le bas du Chenit, et Brassus idem d'une heure.

d. Vers chez les Piquet, idem de demi heure;

e. Le Soliat, idem 1/3 d'heure;

a. Leurs noms, Voyez ci-dessus;

II.

Instruction

5°. On enseigne l'Alphabet, à Epoller, lire, écrire, bénir Dieu, le Catéchisme, le chant des psaumes, à Chiffre, pour ceux qui en ont les dispositions; les Principes de la Religion, à ceux qui s'y préparent, à la Communion.

6°. Des le 1^{er} Juillet jusqu'à l'Automne, l'école a lieu régulièrement tous les jours, sauf le Jeudi qu'il y a un pastichisme à l'Eglise, & dure environ 6 heures, D'avant-midi, &

3 après, on lit, & il y a que trois ou le écoles par Semaines, sopravient dans le cours des ouvrages de la Campagne; elles durent alors deux heures, ou davantage,

Suivant le nombre d'enfants qui viennent.

(2)

4^e. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I L

INSTRUCTION.

5^e. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6^e. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7^e. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8^e. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés?

9^e. Durée de l'école chaque jour?

10^e. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11^e. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

7^e. L'abrége du Catéchisme d'Orléans a été retouché, & augmenté pour l'usage des écoles de Charité de Lausanne, celui de Berne, & l'Abrége des Pauvres, le nouveau Testament, & la Bible pour la lecture, des plus avancés;

8^e. On fait lire, & écrire, & prier tous les jours, réciter le Catéchisme, au moins deux fois la Communion des Pauvres, il y a deux visites d'école, par années; l'une au printemps & l'autre en automne, par le Pasteur & deux proposés de la commune, qui distribuent aux enfants des prias très modiques, celle du Pasteur,

9^e. Comme article 6^e ci-dessus, l'école dure six heures en hiver, & elle partiellement environ deux heures;

10^e. Les enfants sont distribués suivant leurs connaissances;

la 1^{re}: ceux qui savent écrire,

la 2^e: ceux qui commencent à écrire, & à lire,

la 3^e: ceux qui savent au moins les Pauvres,

la 4^e: ceux qui ne sont qu'à l'Alphabet;

Relations Personnelles;

Instituteurs:

11^e. Pistois le Ballif qui établit le Régent;

12^e. Nommation faite par le Pasteur de deux sujets, ensuite un examen public fait par lui & quelques membres du Consistoire;

13^e. Du hameau du Soliat, Commune du Pernot;

14^e. Abram David Piguet,

25 ans;

e. Famille & trois enfants;

f. Depuis Quatorze mois;

g. Cultivateur, Horloger;

h. Il n'en résulte point d'autre que celle de l'agriculture;

12^e. Environ 50 à 60 en hiver, & environ 40 à 50 en été, tant garçons qu'filles;

IV.

Rapports ÉCONOMIQUES.

13^e. L'école ne possède aucun fonds;

a. L'école du Soliat ne possède rien;

b. rien;

c. L'abord de la commune;

d. Non, ils sont uniquement Biens de la Commune;

14^e. On ne paye rien;

15^e. Point des Bâtiments d'école;

a. Voyez ci-dessus;

b. Il n'y a qu'une chambre pour l'école, dans la maison d'un particulier;

(3)

2. Le propriétaire qui loue la chambre à la commune; —

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de temps est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12^e. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, }

I V.

RAPPORTS ÉCONOMIQUES.

13^e. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'école sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14^e. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15^e. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

128

(4)

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1^o. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^o. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie fera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^o. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Fait en deux doubles pour être ramis
chaque suivant l'Ordre ci-dessus,
au Chenit, le 1^{er} Mars 1799.

Ibrau David Piquet
regt.

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école,

a. En Argent; A 16^e. rien de plus.

b. } 6. }

c. } 7. }

d. } 8. }

D'où la bourse de la Commune uniquement,

1. }

2. }

3. }

4. }

5. }

6. }

7. }

8. }

Nihil.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Combien chaque école a-t-elle?

Combien chaque école a-t-elle?